

Collège d'autorisation et de contrôle
Avis n° 1/99

Objet : Demande d'exploitation d'un réseau de télédistribution

La Ministre-Présidente du Gouvernement de la Communauté française a saisi le Conseil supérieur de l'audiovisuel, en date du 29 octobre 1998, d'une demande d'exploitation d'un réseau de télédistribution, introduite par Monsieur Calonne, Directeur de Distrisat.

En l'état du dossier, les conditions d'introduction d'une demande d'autorisation ne sont pas réunies.

Pour ce motif, le Collège d'autorisation et de contrôle émet un avis défavorable à cette demande.

Fait à Bruxelles, le 14 janvier 1999.